

Revalorisations Ségur en Ehpad privés: le ministère veut rassurer sur les "écarts" pointés

Article 09/04/2021

Alerté par plusieurs fédérations d'Ehpad, le ministère des solidarités et de la santé explique "l'écart" défavorable qu'elles ont calculé entre "les crédits alloués" et les "besoins réels" des établissements par "un différentiel de montée en charge" et assure que la première circulaire de campagne budgétaire 2021 corrigera le tir.

Plusieurs fédérations se sont émues d'un écart "entre les crédits versés et la charge financière supplémentaire liée aux revalorisations des professionnels" dans le cadre du Ségur de la santé, pour les Ehpad privés. Elles ont alerté le ministère des solidarités et de la santé le 11 mars, [sollicitant "un réajustement"](#).

Comme son cabinet [l'avait annoncé à Gerontonews](#), Olivier Véran et sa ministre déléguée à l'autonomie, Brigitte Bourguignon, ont envoyé sur ce sujet un courrier "à toutes les fédérations des Ehpad", selon les termes employés par cette dernière le 7 avril [lors de sa réunion hebdomadaire avec les fédérations du grand âge](#) sur la crise Covid.

Dans le document daté du 2 avril et consulté par Gerontonews ce 9 avril, les ministres rappellent que "les accords du Ségur prévoient que soit financée une revalorisation salariale massive pour l'ensemble des personnels non médicaux de tous les Ehpad, quel que soit leur statut" et que ces accords "prévoient également que ces revalorisations soient intégralement supportées par l'assurance maladie."

"Dans le cadre des discussions avec les fédérations du secteur du grand âge, des travaux nous ont conduit à revoir la répartition entre 2020 et 2021 du coût de la revalorisation Ségur socle. Cette correction est sans impact sur le montant en année pleine de la mesure, qui prend en compte les allègements généraux", détaillent-ils.

"Le montant des crédits nécessaires à couvrir l'ensemble des revalorisations salariales, au titre des emplois permanents, en année pleine, n'étant pas modifié, l'Ondam [objectif national des dépenses d'assurance maladie]/OGD[objectif global des dépenses] 2021 permettra à la fois de financer le montant de la mesure socle en 2021 et le rattrapage au titre de la montée en charge 2020 plus rapide que prévue initialement", poursuivent les ministres.

Ils expliquent ensuite que "ces montants seront délégués dans la première circulaire de campagne en mai-juin 2021 et la tarification qui en découlera".

Un "différentiel de montée en charge" qui, selon eux, "explique l'essentiel des écarts (en moyenne 25%) remontés par certaines fédérations et certains établissements entre le coût pour les établissements des revalorisations et le montant qu'ils ont touché pour les financer en 2020".

Olivier Véran et Brigitte Bourguignon demandent aux fédérations et aux Ehpad de "privilégier la couverture des besoins réels de financement de la section 'hébergement', en imputant prioritairement la différence de crédits au titre des emplois permanents sur la section 'soins'" afin de "ne pas augmenter le reste à charge des résidents".

[Un courrier prometteur mais encore "sibyllin"](#)

"Cela va dans le bon sens, on peut commencer à être rassurés, cela annonce le versement des crédits nécessaires pour couvrir l'ensemble des revalorisations avec le financement 2021 et un rattrapage de 2020", a commenté ce 9 avril auprès de Gerontonews Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles au sein de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa).

"Ils ont repéré un décalage dans le versement, mais estiment que l'enveloppe d'origine va couvrir et que cela va être rattrapé à un moment donné", décrypte-t-elle.

Avec quelques bémols, et notamment "des éléments toujours dans le vague".

D'abord, "on ne sait pas s'ils vont rallonger les sommes pour financer les écarts constatés ou travailler à enveloppe constante," a-t-elle commenté, citant "des remontées terrain où les ARS [agences régionales de santé] vont essayer de pister les sommes versées et de reprendre le 'trop versé' à certains établissements pour le reverser à d'autres".

Sans parler des délais, avec "une délégation de crédits" qu'elle estime à "fin du printemps-début de l'été".

Quant au dernier paragraphe du courrier, Clémence Lacour n'est "pas sûre que cela apporte vraiment une solution. Dans tous les cas, s'il n'y a pas de quoi payer, eh bien il n'y a pas de quoi payer. Pour un Ehpad qui a la trésorerie, cela peut être une solution", mais dans le cas contraire, cela veut-il dire que "seuls les salariés relevant de la section hébergement bénéficieront d'abord des hausses de salaire et que les autres devront attendre?"

Elle indique que la Fnaqpa "n'a pas été concertée" et demande de longue date, avec d'autres fédérations, "les modalités de calcul du Ségur". Elle relate "de nombreuses questions techniques" des adhérents, et déplore que "les seules informations qu'on a, ce sont des circulaires".

"Même le courrier dit que les écarts pourraient s'expliquer 'par', mais on ne sait pas pourquoi il y a des écarts. Ce qu'on comprend, c'est que les versements ne sont pas directement en lien avec le nombre d'ETP, c'est plutôt de nature forfaitaire, donc on ne peut pas avoir un compte rond à la sortie". Sans compter que "le personnel n'est pas figé".

"Ils ont repéré qu'il y a un décalage et vont essayer de le résorber" mais difficile à ce stade de comprendre "comment ils vont s'y prendre", a répété Clémence Lacour.

cbe/ab

Claire Beziau